

**Mission de maîtrise d'œuvre pour
des opérations de rénovation,
renforcement ou restructuration
de réseaux d'eau potable**
Lot n°1 : Secteur Nord de l'agglomération

Avenant n° 1 au marché n° F16047

Novembre 2017

ENTRE :

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole – Cœur des Bauges, 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,
représentée par M. Jean-Maurice VENTURINI, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement,
dûment habilité à la signature du présent avenant par décision n° _____ du bureau réuni le
14 décembre 2017

d'une part,

ET

L'entreprise ALP'ETUDES, située à Savoie Hexapole, 445 rue Louis Armand, 73420 MERY, titulaire du
marché FI6047 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou
restructuration de réseaux d'eau potable, lot n°1 : secteur nord de l'agglomération

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – PRESENTATION DU MARCHE EXISTANT

Le présent marché a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable sur le secteur nord de l'agglomération de Chambéry métropole.

La mission de maîtrise d'œuvre est constituée des éléments de mission suivants :

1. Etudes d'avant-projet (AVP).
2. Etudes de projet (PRO).
3. Etudes d'exécution (EXE) sauf génie civil.
4. VISA des études d'exécution (génie civil uniquement).
5. Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET).
6. Assistance lors des opérations de réception et durant la période de parfait achèvement (AOR).

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Suite à la fusion de Chambéry métropole avec la Communauté de Communes du Cœur des Bauges depuis le 1^{er} janvier 2017, l'identité du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) a été modifiée pour devenir Chambéry métropole - Cœur des Bauges, et 14 nouvelles communes ont été intégrées à la communauté d'agglomération.

Aussi, le présent avenant a pour objet de tracer le changement d'identité de l'entité adjudicatrice et d'ajouter les nouvelles communes citées ci-après-au secteur géographique du présent marché : Saint-François-de-Sales, Le Noyer, Lescheraines, Arith, La Motte-en-Bauges, Bellecombe-en-Bauges et Le Châtelard.

ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT

Le présent avenant n'augmente pas les prix des différentes missions ni le montant du présent marché.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour ALP'ETUDES

Pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges
M. Jean-Maurice VENTURINI